



CHEFS D'ÉQUIPE : TOUJOURS PAS DE RECONNAISSANCE !

POUR LA 24E FOIS EN QUATRE ANS, L'ADMINISTRATION A RÉUNI LES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR DISCUTER DES CHANTIERS DE LA SURVEILLANCE. SUJET PRINCIPAL : LA REVALORISATION DE LA FONCTION DE CHEF D'ÉQUIPE.
([LIMINAIRE ICI](#)) ([LE CHEF D'ÉQUIPE SUR INSTAGRAM](#))

Quelle revalorisation de la fonction de chef d'équipe est prévue ? pas grand chose.
Quelques engagements flous, une indemnité incertaine, un rejet de la demande de la 1/2 heure chef d'équipe... Et c'est tout !
En revanche, une avalanche de responsabilités juridiques pour ces derniers.

QUI EST CONCERNÉ ?

En 2023, la DG a recensé 2 138 agents exerçant plus ou moins régulièrement la fonction de chef d'équipe (91 % de catégorie B, 9 % de catégorie C). Ce serait donc ce volume d'agents qui bénéficierait de la reconnaissance officielle de l'expertise "chef d'équipe" et d'une éventuelle prime.

Le DG s'engage à ne pas réduire arbitrairement ce nombre.
Engagement noté, mais nous jugerons sur pièce.

MODE DE DÉSIGNATION : UNE ERREUR STRATÉGIQUE ?

Dans le projet présenté, **ce sont les DR qui nommeraient les chefs d'équipe. Une décision absurde** : trop éloigné du terrain, ils ne connaissent ni les agents ni leurs conditions de travail.

La CFDT insiste :

- L'**équité dans les nominations** doit être une priorité.
- **Pas d'exclusion** des agents à temps partiel, chargés de famille, spécialistes, agents en difficulté, élus...
- Nous exigeons des **bilans** pour garantir une transparence totale.

Les CSDS et CSDSA coordonneront l'action du service sur le terrain, mais ne seront pas chefs d'équipe (sauf le CSDSA sur un gros dispositif).

Le DG annonce donc une réflexion sur l'indemnitaire des CSDSA cat. B pour éviter une inversion des positionnements.

L'INDEMNITAIRE : TOUJOURS EN SUSPENS !

Après quatre ans de discussions, toujours aucune décision ! Le DG propose :

- **Une prime fixe** pour environ 2 000 chefs d'équipe, désignés par le DR, sans lien avec la fréquence de la fonction.
- **Une prime à l'acte**, versée chaque fois qu'un agent est coté "chef d'équipe" dans Mathieu.
- Ces deux **primes** seraient **cumulables**.

Mais quelle enveloppe budgétaire ? Silence radio du DG. Faudra-t-il encore patienter quatre ans ?

CHEF D'ÉQUIPE,
MARS 2025



LA 1/2 HEURE CHEF D'ÉQUIPE : REJET INCOMPRÉHENSIBLE

La CFDT proposait une reconnaissance forfaitaire du temps nécessaire à la préparation des briefings et débriefings. REFUSÉE.

Motif ? "Cela grèverait l'opérationnel."

Énorme !

On exige de l'efficacité, mais on refuse le temps nécessaire à la préparation de la vacation.

Le DG admet du bout des lèvres qu'un temps est nécessaire pour la mise à niveau réglementaire et la lecture de notes (impossible lors des réunions de brigade, quand elles existent...).

Mais aucune solution concrète n'est avancée.

Si ce point est ignoré, la réforme est vouée à l'échec.

FICHE DE POSTE : UN VÉRITABLE TRAQUENARD

L'Administration veut définir une doctrine claire pour les chefs d'équipe. Pourquoi pas.

Mais la première ébauche est totalement hors-sol : déjà 17 tâches recensées ! Il ne manque plus que le passage de la serpillière et le nettoyage du véhicule à l'issue de la mission...

Une fiche trop détaillée, c'est le piège parfait : responsabilités à foison, reconnaissance minimale.

LA CFDT DIT NON.

Si l'Administration veut imposer autant de charges, elle doit :

- Assumer les responsabilités conférées
- Prévoir une indemnité à la hauteur.
- Accorder le temps de préparation et de formation adéquat.

FORMATION : LE MINIMUM

- Tous les chefs d'équipe désignés auront une formation spécifique.
- Les agents ayant exercé la fonction pendant au moins deux ans bénéficieraient d'une reconnaissance de l'expérience acquise.
- Pour les autres, un stage de formation continue en région sera mis en place.

ENCORE DES PROMESSES, TOUJOURS PAS DE CONCRET

Quatre ans de discussions, et on en est encore à des hypothèses.

L'Administration veut des chefs d'équipe plus investis mais refuse de leur donner les moyens d'exercer correctement leur mission.

Quant à l'indemnitaire, on attend toujours une enveloppe pour en connaître le niveau.

**LA CFDT EST MOBILISÉE ET VIGILANTE SUR LE SUJET.
À SUIVRE...**

